



La Parole et les sacrements

Le rôle du baptême

1. Ce que nous croyons
2. Quel en est le mode d'administration?
3. Le baptême des croyants et de leurs enfants
4. Résumons le rôle du baptême biblique et réformé

1. Ce que nous croyons

« Nous reconnaissons seulement deux sacrements communs à toute l'Église : le baptême et la sainte cène. Le baptême nous est donné en témoignage de notre adoption, parce que nous sommes alors greffés au corps de Christ, afin d'être lavés et nettoyés par son sang, et puis renouvelés par son Esprit pour vivre d'une vie sainte. Bien que nous ne recevions qu'une seule fois le baptême, nous affirmons aussi que les bienfaits qui nous y sont présentés s'étendent au cours entier de notre vie, et même à notre mort, en sorte que nous avons une attestation permanente que Jésus-Christ sera toujours notre justice et notre sanctification. » (Confession de La Rochelle, article 35).

Voilà ce que nous croyons en tant que réformés. Christ institua le baptême après sa résurrection (Mt 28.19; Mc 16.19). Il donna l'ordre à ses disciples de baptiser tous ceux qui croiraient en son nom par l'intermédiaire de leur prédication, et de le faire au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, c'est-à-dire en relation avec le Dieu trinitaire. La formule actuelle date des origines de la pratique baptismale, bien que Jésus n'ait pas prescrit une formule baptismale précise.

Le baptême est légitime lorsque celui qui l'administre est un ministre du culte officiellement reconnu et ordonné à cet effet. Pour l'Église romaine, il peut y avoir baptême même lorsque celui qui l'administre n'est pas un ministre du culte ni même chrétien, et ce notamment lorsqu'un enfant en bas âge se trouve en danger de mort. Une infirmière ou un médecin peuvent par conséquent pratiquer un tel baptême à condition d'utiliser correctement la formule trinitaire.

Le baptême, comme la sainte cène, annonce la croix du Christ et atteste sa mort en notre faveur. Il nous rappelle que, par la foi, nous sommes devenus participants à cette mort et à cette résurrection (Rm 6.3, 11). Il est le signe de l'élection divine; il annonce que Dieu choisit, appelle et a une volonté particulière pour chacun de ses élus. Il manifeste cette volonté essentielle : l'Église chrétienne n'est pas une société fondée sur la décision des hommes de s'unir tous ensemble, mais elle est un corps, un rassemblement réuni par Jésus-Christ et auquel, par sa Parole et son Esprit, il ajoute chaque jour ceux qu'il a choisis depuis toute éternité.

Bien entendu, le baptême n'est signe secourable et bienfaisant de la grâce invisible que lorsque le Seigneur appelle une personne, en fait son enfant adoptif et l'incorpore à son peuple. Ainsi, le baptême est un signe que chaque baptisé reçoit personnellement sur son front et sur sa vie. Le baptisé doit croire à son baptême comme signe de la grâce qui lui est faite et vivre dans et de cette certitude (Ac 8.36). Car si le Seigneur a envoyé son Église non pour baptiser, mais pour annoncer l'Évangile (1 Co 1.17), il lui a aussi confié l'administration du baptême. Elle doit donc se servir de ce signe non pas pour la remplacer, mais pour annoncer la réalité qu'il représente.

2. Quel en est le mode d'administration?

Pour les tenants des positions baptistes, l'immersion appartient à l'essence même du baptême; autrement, il n'aurait aucune valeur. L'idée fondamentale exprimée par le baptême par immersion est celle de l'ensevelissement et de la résurrection avec Christ (Rm 6.3-6; Col 2.12). Selon les baptistes, l'aspersion ne pourrait pas, même symboliquement, indiquer cet ensevelissement et cette résurrection.

L'idée réformée du baptême a surtout trait avec la purification, ce qui est suffisamment symbolisé par l'acte extérieur et symbolique du baptême (Éz 36.24; Jn 3.25; Ac 22.16; Tt 3.5; Hé 10.22; 1 Pi 3.21). Dans tous ces passages, il peut s'agir aussi bien du baptême par immersion que par aspersion (Lv 14.17; Nb 8.7; Hé 9.19, 22). Par conséquent, le mode d'administration du baptême n'a pas une importance décisive quant à sa signification véritable.

Un autre argument baptiste veut que tous les baptêmes rapportés dans le Nouveau Testament fussent administrés par immersion, mais nous n'avons aucune preuve historique sérieuse corroborant cette hypothèse. Ni Jésus ni ses disciples n'ont prescrit de mode à cet égard et on ne trouve aucune précision dans le Nouveau Testament. Le verbe grec *baptizo* qui est employé ne veut pas seulement dire immerger, mais aussi purifier par ablution. Il n'est pas prouvé que les trois mille disciples baptisés le jour de la Pentecôte le furent par immersion, et pas davantage dans les cas rapportés par la suite (Ac 9.18; 10.47; 16.33-34).

3. Le baptême des croyants et de leurs enfants

Le baptême biblique et réformé s'adresse à deux catégories de personnes : aux croyants adultes et à leurs enfants. C'est-à-dire, qu'il ne faut baptiser, en ce qui concerne les enfants, que ceux dont les parents sont croyants, et exclusivement ceux-là.

Il est hors de doute que les paroles d'institution du baptême par Jésus concernent les adultes, car c'est parmi eux que la mission des disciples devait tout d'abord commencer. Le baptême devait avoir lieu à la suite d'une profession de foi (Mc 16.16). Le jour de la Pentecôte, tous ceux qui crurent furent baptisés (Ac 2.14; voir aussi Ac 8.37 et 16.31-34). L'Église attend que tout candidat au baptême confesse sa foi avant d'être baptisé. Lorsque la confession de foi a été prononcée, elle l'accepte telle qu'elle, sans porter de jugement sur les sentiments intimes du confessant.

En ce qui concerne le baptême des enfants, aucun texte biblique n'en mentionne explicitement le cas. Cependant, nombre de considérations bibliques permettent de penser que lors des premiers baptêmes chrétiens des enfants furent aussi inclus. De plus, une théologie biblique d'ensemble plaide en faveur du baptême d'enfants.

L'Alliance de grâce conclue avec Abraham était une Alliance spirituelle, bien que possédant un aspect national (Rm 4.16-18; Ga 3.8-9, 14). Cette Alliance est toujours en vigueur. Elle est essentiellement la même en nature dans l'actuelle dispensation du salut. Les enfants de l'Ancienne Alliance avaient part à l'héritage des bénédictions de l'Alliance; ils avaient reçu le signe de la circoncision et avaient été reconnus comme faisant partie de l'assemblée d'Israël (2 Ch 20.13; Jl 2.16).

Dans le Nouveau Testament, le baptême chrétien remplacera la circoncision en tant que signe et sceau d'entrée dans l'Alliance (Ac 2.39; Col 2.2; 2.11-12). La Nouvelle Alliance est présentée dans l'Écriture comme plus gracieuse que l'Ancienne; par conséquent, on ne doit pas en exclure les enfants (És 54.13; Jr 31.31-34). Ceci est confirmé par des passages du Nouveau Testament (Mt 19.14; Ac 2.39; 1 Co 7.14). Cependant, la pratique du pédobaptême (ou baptême des enfants) n'est légitime qu'à condition que les parents de l'enfant — ou même l'un des deux — soient croyants et membres rattachés à une Église. Ce qui appelle cette dernière à un exercice fidèle et vigilant.

4. Résumons le rôle du baptême biblique et réformé

- Il rappelle la grâce souveraine de Dieu, car c'est lui qui nous a d'abord cherchés, alors que nous étions encore morts dans nos offenses.
- Il nous assure qu'en dépit de nos infidélités, Dieu, lui, reste fidèle à ses promesses.
- Il offre le terrain sur lequel les bénédictions de Dieu nous sont accordées chaque jour.
- Il incite à une vie de consécration dans laquelle se manifestent la richesse de l'amour de Dieu et sa miséricorde révélée en Christ.

Aaron Kayayan, pasteur

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))